



SOUS EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 13 FÉVRIER 2025 À 11H

40 associations attaquent l'État en justice pour Non-assistance à personnes mal logées

Depuis des années, les associations du Collectif des Associations pour le Logement* alertent sur la dégradation des conditions de vie des personnes mal logées. Malgré nos propositions récurrentes, le nombre de personnes laissées à la rue augmente. Le nombre de ménages en attente d'un logement social aussi. Accompagnées par quatre cabinets d'avocats, nos associations ont donc décidé de saisir la justice pour rappeler que l'hébergement et le logement sont des droits fondamentaux et lancent l'affaire *Non-assistance à personnes mal logées*.

Avec cette affaire, nous faisons le procès du mal-logement. Nos associations déposent aujourd'hui devant le tribunal administratif de Paris deux **recours en responsabilité** contre l'État. L'un sur l'hébergement d'urgence et l'autre sur le Droit au Logement Opposable (DALO). Nous dénonçons le refus de l'État de remplir ses obligations minimales :

- Héberger dignement toute personne sans-abri qui le demande¹ : au moins 6 000 personnes dont 2 000 enfants sont refoulées par le 115 chaque soir.
- Loger près de 100 000 foyers reconnus prioritaires et urgents au titre du DALO, dont certains attendent depuis 10 ans.²

La justice doit intervenir pour rappeler à l'État ses obligations. Avec cette affaire, nous souhaitons que la justice reconnaisse la faute de l'État qui ne met pas tout en œuvre pour respecter ses obligations légales et le préjudice que cela cause à nos structures. Mais avant tout, cette situation doit cesser !

L'État est d'autant plus responsable que nos recours ne couvrent qu'une partie des victimes de la crise du logement, les situations les plus urgentes parmi les 350 000 personnes sans domicile³, les 4,2 millions mal logées et les 12 millions touchées par la crise du logement.

Nous demandons que l'État prenne dans les plus brefs délais les mesures nécessaires, que nous soutenons depuis longtemps : faire respecter les quotas d'attribution de logements sociaux aux ménages prioritaires, relancer la production de logements sociaux, créer autant de places d'hébergement qu'il y a de besoins immédiats, cesser d'introduire des critères illégaux à l'entrée dans l'hébergement d'urgence, etc.

Il est possible et urgent de mettre fin aux situations les plus graves de mal-logement. C'est le devoir de l'État !

* *ex Collectif des Associations Unies*

¹ Article L345-2-2 - Code de l'action sociale et des familles

² Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable

³ Rapport 2025 de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre)

Contacts presse :

Angèle Roblot, Chargée de relations médias à la Fondation pour le Logement des Défavorisés : aroblot@fondation-abbe-pierre.fr / 06 23 25 93 79

Charlotte Abello, Chargée des relations médias et des réseaux sociaux à la Fédération des acteurs de la solidarité : charlotte.abello@federationsolidarite.org / 06 17 80 03 52

LES 40 ASSOCIATIONS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS POUR LE LOGEMENT

Advocacy France
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Cité Caritas
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux
Fédération Santé Habitat
Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex Fondation Abbé Pierre)
Fondation de l'Armée du Salut
France Horizon
France Terre d'Asile
Habitat et Humanisme
La Cloche
Les Enfants du canal
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique - Caritas France
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIO PSS)
Utopia 56